



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économies d'énergie

Question écrite n° 117581

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable les réflexions que lui inspire la construction d'un bâtiment aux performances énergétiques surprenantes, inauguré il y quelques jours à Fontenay-sous-Bois notamment grâce à la recherche en chimie.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la construction d'un bâtiment à très basse consommation d'énergie à Fontenay-sous-Bois. La réhabilitation, à Fontenay-sous-Bois, d'un bâtiment atteignant des performances remarquables est le fruit d'une coopération entre un chimiste (BASF), un maître d'ouvrage social (LOGIREP) et un organisme public de recherche (CSTB). Elle témoigne de l'intérêt des acteurs français du bâtiment pour des réalisations à très basse consommation énergétique, conformes à l'objectif du facteur 4. La performance de ce projet repose en grande partie sur la mise en place d'une isolation très performante par l'extérieur, qui a été habillée par des moulures et corniches à base de silice rapportées sur l'isolante de façon à reproduire à l'identique la façade de cette maison bourgeoise du début du XXe siècle. Ainsi, cette opération permet à huit logements sociaux de bénéficier d'un confort thermique largement équivalent à celui obtenu dans une construction neuve, tout en réduisant très fortement leurs consommations énergétiques par rapport à celles des logements neufs actuels. De plus, pour assurer, en période estivale, une qualité de confort satisfaisante, y compris pendant les pointes de chaleur et sans recours à un dispositif de climatisation, ces logements sont équipés, en partie, de cloisons utilisant un matériau à changement de phase, permettant un stockage de la chaleur sans élévation marquée de température. Cette réalisation témoigne des avancées importantes effectuées dans la conception de matériaux innovants, qui pourront s'appliquer, comme dans le cas présent, à des immeubles anciens de caractère, permettant de rehausser leur performance au niveau des bâtiments neufs. C'est, par ailleurs, l'objet des appels à projets régionaux qui sont actuellement lancés dans le cadre du PREBAT, le programme national de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans les bâtiments, que de rechercher dans chaque région française des bâtiments de tous types à très basse consommation d'énergie. Ces appels à projets seront lancés chaque année jusqu'en 2009 et les niveaux de performance attendus renforcés à chaque édition. Ils contribueront à diffuser les innovations issues de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117581

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1171

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4509